

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}

Le 22 juillet 1999

Mise à jour de codes

Le mardi 3 août prochain, les codes de l'application SEDAR seront mis à jour. Le volume de la mise à jour de codes est d'environ 1,5 Mo et le téléchargement devrait prendre moins de 15 minutes avec un modem de 14,4 kilobits/sec.

Lorsque vous tenterez d'accéder au serveur SEDAR, l'application SEDAR téléchargera automatiquement la mise à jour qu'elle aura détectée. Après le téléchargement, quittez l'application SEDAR et suivez les instructions ci-dessous pour exécuter la mise à jour.

Utilisateurs de Windows 95/NT4.0 :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer dans le coin inférieur gauche de l'écran.
2. Sélectionnez Programmes.
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

Une fois mise à jour, l'application client SEDAR passera à la version 005.006.000.

La mise à jour de codes comprendra les modifications suivantes :

1. De nouveaux fichiers de signatures pour le logiciel de détection de virus.
2. Des modifications au barème des droits du Nouveau-Brunswick entraînées par la modification de la Loi sur la protection contre les fraudes en matière de valeurs de cette province entrée en vigueur le 1^{er} avril dernier.
3. Des modifications au barème des droits du Winnipeg Stock Exchange.
4. Des modifications au barème des droits de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Nouvelle date de mise en oeuvre de la version 6.0 du logiciel de dépôt SEDAR

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont entrepris des démarches visant à modifier la Norme canadienne 13-101 - Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) et au Manuel du déposant, Normes, procédures et directives concernant le dépôt électronique de documents auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le Manuel du déposant SEDAR). Les modifications, qui n'ont pas encore reçues toutes les approbations requises, comprennent l'obligation de sauvegarder en format de document transférable (PDF – portable document format) tous les dossiers électroniques transmis au moyen du système SEDAR. L'adoption de cette exigence de dépôt doit se faire au moment du lancement de la nouvelle version (version 6.0) du logiciel de dépôt SEDAR, antérieurement prévue pour le 2 août prochain.

Les ACVM veulent informer les déposants par voie électronique que les tests de la version 6.0 du logiciel de dépôt SEDAR ne sont pas encore terminés et que, par conséquent, elles ont décidé de reporter la date de mise en oeuvre de la version 6.0 jusqu'au 7 septembre. Les déposants ne seront donc pas tenus de déposer leurs documents en format PDF avant cette date. Une nouvelle version du Manuel du déposant sera envoyée aux abonnés avec la version 6.0 du logiciel avant la mise en oeuvre.

Veillez adresser vos questions d'ordre technique au Service d'assistance SEDAR au 1(800) 219-5381 et vos questions non techniques à votre représentant du service à la clientèle CDS INC. (SEDAR).